

ANNONCE D'UN PROJET INNOVATEUR

**Val-d'Or, le 2 juillet 2013-** L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) sera l'expert régional d'un tout nouveau projet d'aquarresponsabilité en collaboration avec la Ville de Val-d'Or et l'Institut international d'aquarresponsabilité municipale (IIAM).

L'aquarresponsabilité municipale est une approche intégrée englobant toutes les actions réalisées par une ville afin de garantir la gestion responsable de la ressource « eau » sur son territoire. Le but du projet est d'assurer la protection et la pérennité de la ressource, l'optimisation de la qualité des services, la pérennité des infrastructures ainsi que les coûts les plus avantageux pour les citoyens. Le projet consiste en un audit exhaustif qui offre à une municipalité un diagnostic détaillé et des solutions concrètes lui permettant d'accroître ses performances, de corriger les lacunes et de converger vers une certification «ville aquarresponsable».

Une première étude a été réalisée pour La Ville de Québec et celle-ci a récemment obtenu le rapport final pour son audit sur l'aquarresponsabilité. La Ville de Québec rentre dans la catégorie des villes dont la population avoisine les 600 000 personnes. Sachant que l'IIAM cherchait à appliquer le concept sur une municipalité avec une population d'environ 30 000 personnes, l'OBVAJ proposa la Ville de Val-d'Or.

Ce projet est innovateur, car il est l'occasion de faire un diagnostic de gestion des eaux exhaustif. De plus, c'est un projet pilote, unique en région. En effet, à l'instar de la Ville de Québec, Val-d'Or sera la première ville à participer dans sa catégorie de population.

-30-

**Pour informations :**

Mme Alexandra Dallaire  
Agente en communication  
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie  
819 824-4049, poste 306  
alexandra\_dallaire@obvaj.org

### À propos de l'OBVAJ

---

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) est reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). L'OBVAJ détient le mandat de rédiger le portrait hydrique des lacs et rivières principales et de l'eau souterraine de l'Abitibi (la rivière Abitibi, le fleuve Harricana et la rivière Bell) pour ensuite élaborer un plan d'action d'ici 2014 présentant les actions à mettre en place pour atténuer ou résoudre certaines problématiques identifiées dans le portrait, à l'étape du diagnostic. Avec des partenaires, l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie participera à la mise en œuvre d'actions de restauration, de protection et de sensibilisation sous la forme de projets d'infrastructures, d'acquisitions de connaissances, ou de transferts de connaissances. Afin de réaliser ces mandats, l'équipe de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie regroupe des professionnels de plusieurs domaines de gestion intégrée de l'eau dont la biologie, l'ingénierie en traitement des eaux, l'hydrogéologie et la géomatique.

[www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)

### À propos de l'iiAm

---

Les municipalités québécoises consacrent jusqu'à 25 % de leur budget pour assurer des services d'eau de qualité et pour la protection de la ressource. Les services d'eau constituent le 3<sup>e</sup> poste le plus important de dépenses municipales après le transport et la sécurité. Chaque année, les municipalités du Québec y consacrent près de

1,5 milliard de dollars. De plus, les immobilisations pour les services d'eau représentent plus de 50% des immobilisations réalisées en 2010 par les municipalités au Québec.

Le défi qui attend les villes, dans le contexte du développement durable, est celui de devenir aquaresponsables. C'est justement à cette fin que l'Institut international de l'aquaresponsabilité municipale (iiAm), un organisme indépendant sans but lucratif, mis en place par l'INRS et l'Université Laval, a été lancé en mars 2013.

L'iiAm met son expertise à la disposition des villes et des municipalités qui désirent être certifiées aquaresponsables, à la suite de la réalisation d'un audit indépendant et complet sur la gestion de leurs ressources et de leurs services d'eau. La réalisation d'un audit présente de nombreux bénéfices pour une municipalité, tant sur le plan financier, qu'environnemental, humain et organisationnel.

Pour mener à bien cet audit, l'iiAm a développé une méthodologie – une sorte de norme ISO de l'or bleu - qui comprend 17 éléments caractéristiques du concept de développement durable. Il établira par la suite un constat de la situation et recommandera des actions par ordre de priorité, puis une cote sera attribuée afin d'indiquer le niveau d'aquaresponsabilité – la cote maximale étant AAA.

[www.iiam.org](http://www.iiam.org)